



**SANTÉ  
SOCIAUX**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

N° 14 du 6 octobre 2017

Branche aide à domicile / PLFSS

### **La CFDT Santé Sociaux est scandalisée**

**L'avenant salarial de la branche BAD (Branche aide à domicile) serait non agréé !**

**Un scandale !** Cet avenant entre dans l'enveloppe budgétaire (ridicule) allouée à ce secteur pour 2017. Il représente **19,27€ bruts par salarié-e pour l'année**. Au regard que son effet report trop lourd pour 2018, il semble que la DGCS (tutelle de ce secteur) émette des réserves sur l'agrément de cet accord !

**Pour la CFDT Santé Sociaux cette situation devient intolérable.** Le mépris affiché par cet avis de la CNA (Commission nationale d'agrément) ira sans doute droit au cœur des salarié-es de l'aide à domicile.

Non seulement on nous dicte ce que nous pouvons dépenser durant l'année en cours, très loin des besoins réels, mais maintenant on nous explique que l'effet report de 2017 va être trop important sur 2018.

En clair, on demande aux partenaires sociaux de cautionner et prévoir le PLFSS, ça suffit !

Quant à l'époque, nous-même CFDT Santé Sociaux demandions une conférence salariale afin d'être certains que les avenants seraient financés. Nous n'imaginions pas la dérive libérale qui aujourd'hui met les établissements et les personnels dans une situation intenable, et les partenaires sociaux au cœur d'un système pervers qui ne sert que les finances publiques au détriment des usagers.

Comme une cerise sur le gâteau, l'article 50 du PLFSS rend inopposable aux financements les conventions collectives du secteur privé des établissements sociaux et médico-sociaux à l'heure où les « ordonnances travail » laissent la place à plus d'accords d'entreprises.

**Incompréhensible, incohérent, hors sol.**

**Pour la CFDT Santé Sociaux :**

- **La décision sur l'accord salarial de la branche aide à domicile est inhumaine, la ministre de la Santé doit prendre ses responsabilités ;**
- **L'article 50 du PLFSS est inadmissible.**

**Contact :**

**Michael Deroche**

Pôle support  
communication

TÉL : 01 56 41 52 31

[presse@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:presse@sante-sociaux.cfdt.fr)